

CONTRAT DE COURTAGE

Courtier représentant l'agence :

Permis OACIQ :

 Exerçant ses activités au sein de la société par actions suivante :

Téléphone:

Courriel:

Détails du prêt hypothécaire pour la propriété sise au : _____

TYPE: PREMIÈRE DEUXIÈME
 TERME : _____ AN(S) TAUX : _____ %
 AMORTISSEMENT : _____ ANS

ACHAT

PRÉQUALIFICATION

REFINANCEMENT

SUBROGATION

Achat / Valeur: _____

Comptant / Équité: _____

Hypothèque _____

Prime: _____

Hypothèque total: _____

Paiement: _____

(S) (2-S) (M)

Date du déboursé : _____

Taxe 9% _____ \$

Taux Garanti : _____

Ratio prêt valeur _____ %

Produits : _____

A.B.D. _____ % A.T.D. _____ %

Je soussigné, Client 1 : _____ . Client 2 _____

Preuve d'identité : Client 1 : Type de pièce : _____ # _____

Client 2 : Type de pièce : _____ # _____

Domiciliés au : _____

Fait une demande auprès de Les Architectes hypothécaires et autorise cette dernière à négocier en ma faveur le financement décrit plus haut. Advenant que le financement requis soit obtenu tel que demandé et soit refusé par le ou les clients, il est entendu et convenu, que des frais de \$ _____ ou de _____ % du montant du prêt hypothécaire demandé devra être versé au courtier par le(s) client(s).

Autre rétribution : _____

- L'agence ou le courtier a lui-même été un prêteur alors que ses services avaient été retenus pour qu'il agisse comme intermédiaire pour l'obtention d'un prêt garanti par hypothèque immobilière au cours de cette même période de 12 mois.
- Le courtier agissant pour l'agence a lui-même été un prêteur alors que ses services avaient été retenus pour qu'il agisse comme intermédiaire pour l'obtention d'un prêt garanti par hypothèque immobilière au cours de cette même période de 12 mois.

L'agence ou le courtier fait les déclarations suivantes relativement au :

- Nombre de prêteurs qui ont consenti des prêts pour lesquels **l'agence ou le courtier** agissait comme intermédiaire au cours des 12 derniers mois : **16**
- Nombre de prêteurs qui ont consenti des prêts pour lesquels **le courtier** agissant pour l'agence agissait comme intermédiaire au cours des 12 derniers mois : _____

Le courtier immobilier hypothécaire déclare avoir une entente de rétribution avec:
 L'agence immobilière ou Hypothécaire ou le courtier immobilier agissant à son compte suivant : _____

 Autre: _____

Nature de la rétribution, si autre que monétaire (ex: voyage, voiture, etc.) _____

Nature de la relation (ex. client, fournisseur, collaborateur, etc.): _____

Le courtier immobilier Hypothécaire déclare partager ou prévoir partager sa rétribution avec:
 Le titulaire de permis suivant: _____

 Autre personne ou société: _____

Nature de la rétribution, si autre que monétaire (ex. voyage, auto, etc.): _____

Il est entendu et convenu que l'emprunteur retient les services de l'AGENCE ou du COURTIER pour négocier en sa faveur le prêt décrit ci-haut. Le présent contrat expire à 23h59, le _____. Ce contrat peut être résilié à tout moment en informant les parties.

Après cette date, il sera considéré comme nul et non avenue, sauf au cas où j'accepterais le dit financement, même si obtenu après expiration du contrat de courtage ou si j'accepte un mode de financement autre que celui décrit plus haut. Il est entendu que l'emprunteur sera responsable des honoraires du notaire, des frais d'évaluation et tout autre frais inhérents aux conditions contenues dans l'offre de financement, à la signature du contrat de financement et de l'acte hypothécaire. Relativement aux frais d'évaluation, l'emprunteur est avisé qu'il pourrait être tenu de payer ces frais, même si sa demande de financement est refusée, ou encore, s'il refusait d'y donner suite. Je reconnais que les services de Les Architectes hypothécaires n'ont pas été retenus pour étudier l'impact fiscal du financement demandé.

Nous, Les Architectes hypothécaires inc. (« Les AH », « nous », « notre », « nos »), conformément à notre politique de confidentialité et à nos obligations légales, pouvons recueillir, recevoir, conserver, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur vous, notre client, aux fins suivantes : pour vérifier tout renseignement fourni ; pour évaluer la solvabilité ; pour déterminer des limites de crédit ; pour maintenir les relations entretenues avec vous en tant que client ; pour soumettre votre demande de prêt hypothécaire à divers prêteurs et assureurs ; et pour vous renseigner sur d'autres produits et services qui pourraient vous intéresser. Nous pouvons également divulguer vos renseignements personnels i) à tout acheteur éventuel de notre entreprise et à ses conseillers ; ii) à tout tiers fournisseur de services à qui nous pouvons confier certaines fonctions de gestion ; et iii) à toute partie à la titrisation, à la cession ou au nantissement d'un prêt / prêt hypothécaire obtenu par notre intermédiaire. L'agence ou le courtier à son compte s'engage, conformément aux règles de son art, à utiliser les données apparaissant au présent contrat de courtage uniquement selon les termes et conditions prescrits au contrat ou conformément à la loi. En signant le présent formulaire, vous reconnaissez ce qui suit et y consentez expressément :

1. Les AH et notre courtier peuvent recueillir, utiliser, conserver et divulguer vos renseignements personnels a) pendant sept ans après la date à laquelle vous nous avez soumis votre dernière demande ou b) pendant sept ans après l'échéance ou la liquidation des prêts / prêts hypothécaires que vous avez obtenus par notre intermédiaire, selon ce qui se produit en dernier ;
2. Les AH et notre courtier peuvent se renseigner et obtenir des renseignements personnels à votre sujet auprès d'agences de renseignements sur le consommateur, d'agences d'évaluation du crédit, d'évaluateurs de biens immobiliers, de vos banques ou d'autres établissements financiers avec lesquels vous faites affaire, de vos anciens courtiers en prêts hypothécaires, de vos employeurs actuels et passés et d'autres tiers qui pourraient posséder des renseignements sur votre situation financière ;
3. l'autorisation ou l'octroi, par un prêteur, d'un prêt hypothécaire monté par Les AH ne peut d'aucune façon être interprété comme une déclaration de la valeur ou de l'état d'un bien servant de garantie sous-jacente, ni comme une confirmation de votre capacité de rembourser la dette hypothécaire ;
4. vous pouvez recevoir des messages électroniques commerciaux et d'autres formes de renseignements, communications et marketing commerciaux concernant des produits et services qui pourraient vous intéresser ;
5. Les AH et notre courtier peuvent recevoir du prêteur commission ou incitatif pour le montage d'un prêt hypothécaire pour vous ; commissions et incitatifs comprennent entre autres de l'argent, des points, des produits ou des services et peuvent varier d'un prêteur à un autre en fonction du montant et du type de prêt hypothécaire accordé. Architectes hypothécaires et Financière Radius ont leurs actionnaires principaux en commun.
6. Les AH et notre courtier ne vous ont fourni aucun conseil ni service de placement, et vous ont informé de la nécessité d'obtenir les conseils d'un professionnel qualifié indépendant en matière de finances et de planification fiscale.

Si vous ne désirez pas recevoir de renseignements ou de documents de marketing de notre part sur d'autres produits ou services qui pourraient vous intéresser, veuillez apposer vos initiales dans la case prévue à cet effet :

NON, vous ne pouvez pas m'envoyer de renseignements sur d'autres produits ou services.

ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé par le Courtier des produits et services concernant la protection de son patrimoine.

Initiales _____

Vous trouverez une copie de notre politique et de nos procédures de confidentialité sur notre site Web à www.archyp.ca. Vous pouvez également communiquer avec notre agente du Service de la protection de la vie privée au 1 877 802-9100.

CONSENTEMENT ET RECONNAISSANCE EXPRÈS DES CLIENTS :

Par la présence, je/nous reconnais(sons) les informations divulguées ci-dessus et fournis(sons) mon/notre consentement express,

Client 1 : _____ Signature Client 1 : _____ Date : _____
Nom en caractères d'imprimerie

Client 2 : _____ Signature Client 2 : _____ Date : _____
Nom en caractères d'imprimerie

Courtier représentant l'agence: _____

Soyez informé(s) que les parties ont la possibilité de recourir, en cas de différend, à la conciliation, à la médiation ou à l'arbitrage des comptes offerts par l'OACIQ conformément à la Loi sur le courtage immobilier.